



Cyclotourisme Ottignies asbl

Affilié à la Fédération Francophone Belge du Cyclotourisme et du VTT (FFBC)

[www.cyclotignies.be](http://www.cyclotignies.be)

## **Cotisations pour l'affiliation au club Cyclotourisme Ottignies asbl (règlement de la saison 2022)**

### **Participation aux frais de gestion et adhésion à la FFBC**

Chaque membre paie 55,00 EUR lors de l'inscription pour assurer la gestion du club et son adhésion à la FFBC. L'adhésion à la FFBC comprend une assurance du type 'Responsabilité Civile' complétée par une assurance "dommages corporels" suivant les conditions fixées par la FFBC. ([www.velo-liberte.be/assurances/](http://www.velo-liberte.be/assurances/)). La FFBC contracte les assurances auprès d'une compagnie qu'elle choisit.

Chaque membre doit verser ces 55,00 EUR d'inscription par année civile pour être valablement inscrit.

Les montants correspondant à la prime d'assurance sont payés par le membre à Cyclotourisme Ottignies asbl qui les reverse à la FFBC. Ces montants sont payables et valables par année civile.

### **Equipements vestimentaires et nouveaux membres**

Une commande d'équipement 'de base' constituée de 4 pièces est prévue pour tous les nouveaux membres qui s'inscrivent pour la première fois pour la saison 2022.

Le club paie l'entièreté de l'équipement vestimentaire 'de base' au fournisseur mais demande une contribution au membre ; 150,00 EUR par nouveau membre et 20,00 EUR par ancien membre. Un nouveau membre est une personne qui n'était pas inscrite comme membre effectif à Cyclotourisme Ottignies asbl en 2021 et qui s'inscrit comme membre effectif pour 2022.

Par ailleurs, si ce nouveau membre reste membre effectif pendant 3 années consécutives, Cyclotourisme Ottignies asbl lui remboursera 130,00 EUR lors de sa réinscription pour la 4<sup>ème</sup> année. Par exemple, un nouveau membre qui a payé 55,00 EUR d'inscription pour 2022 paiera en sus 150,00 EUR pour son équipement de base. S'il reste membre effectif, le club lui remboursera 130,00 EUR lors de sa réinscription pour l'année 2025.

Le club commande au fournisseur au moment où le rapport entre quantité commandée / prix / timing semble optimal. Nous effectuons généralement une commande par année, pendant la saison hivernale, pour fournir les pièces qui sont dues aux nouveaux inscrits et pour regarnir le stock. Il se peut donc que le nouveau membre ne reçoive pas directement l'entièreté de son équipement parce que l'état des stocks ne permet pas de rencontrer immédiatement sa demande.

Pour les commandes, contacter François Vandenberg :  
[francois.vandenberg@proximus.be](mailto:francois.vandenberg@proximus.be) ; Gsm : 0478 928 818